

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LAMBALLE-ARMOR, 10 OCTOBRE 2024

PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

LE DÉPARTEMENT ET LAMBALLE TERRE & MER SE RAPPROCHENT POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES VULNÉRABLES

En signant une convention pour un projet d'accueil contractualisé, les services Petite enfance de Lamballe Terre & Mer et la Protection maternelle et infantile du Département souhaitent favoriser l'accueil dans les crèches du territoire d'enfants de familles vulnérables. L'enjeu ? Proposer aux enfants un environnement adapté à leur développement et un accompagnement pour leurs parents.

« Souvent, les familles en situation de vulnérabilité sollicitent moins les structures d'accueil de jeunes enfants. Les difficultés liées aux démarches administratives, les habitudes et cultures familiales, la crainte du regard des autres, expliquent cette fréquentation moins importante ou irrégulière. Pourtant, l'accueil par des professionnels offre un environnement adapté qui favorise la socialisation et le développement des acquisitions psychomotrices de l'enfant. En outre, les équipes peuvent répondre et aider les familles dans leurs compétences parentales. Aussi, si nos services respectifs travaillent régulièrement ensemble, nous avons souhaité aller plus loin en favorisant le lien entre les établissements d'accueil, les équipes de PMI et les parents eux-mêmes pour que les enfants puissent bénéficier de ces accueils de qualité dans les structures du territoire de la communauté d'agglomération lamballaise », présente **Cinderella Marchand**, vice-présidente du Département des Côtes d'Armor déléguée à l'enfance-famille.

« Pour Lamballe Terre & Mer, la signature de cette convention PAC - Projet d'Accueil Contractualisé - concrétise un volet du Schéma Territorial des services aux familles de Lamballe Terre & Mer « Poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés ». À travers ce schéma et cette convention, l'Agglomération œuvre pour mettre en place les conditions favorables au développement de l'enfant et accompagner les parents dans les différentes dimensions de la fonction parentale », ajoute **Claudine Aillet**, vice-présidente déléguée à la petite enfance à la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer.

La convention signée entre le Département et Lamballe Terre et Mer est conclue pour une durée d'un an. Elle fera l'objet d'une évaluation pour envisager la pérennisation et le renforcement du dispositif.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83